



Convention-cadre sur les changements climatiques

Distr. générale
15 septembre 2011
Français
Original: anglais

Groupe de travail spécial des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto

Seizième session, partie 3

Panama City, 1^{er}-7 octobre 2011

Point 2 b) de l'ordre du jour

Questions d'organisation

Organisation des travaux de la session

Note relative au déroulement de la troisième partie de la seizième session

Note du Président*

I. Introduction

1. La troisième partie de la seizième session du Groupe de travail spécial des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto (le Groupe de travail spécial) se tiendra à Panama City (Panama) du 1^{er} au 7 octobre 2011.
2. Il est rappelé aux Parties que l'ordre du jour annoté de la session figure dans le document FCCC/KP/AWG/2011/1. Le Président tient également à rappeler aux Parties les points abordés dans ses notes relatives au déroulement des première et deuxième parties de la seizième session, dont la plupart restent d'actualité. Les questions soulevées par le Président et les Parties au cours de la première partie de la session pour stimuler un débat dans le cadre du groupe de contact au sujet des problèmes de fond non encore résolus peuvent être consultées sur le site Web de la Convention et conservent toute leur pertinence pour la reprise de la session¹.
3. La présente note a pour objet de faire part aux délégations de réflexions sur la deuxième partie de la seizième session et de les informer de l'organisation des travaux envisagée pour la troisième partie.

* Le présent document a été soumis tardivement en raison du laps de temps très court entre les deuxième et troisième parties de la seizième session du Groupe de travail spécial des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto et aussi parce que le Président estime que les notes relatives au déroulement des sessions sont d'autant plus utiles qu'elles sont publiées peu de temps avant la session.

¹ http://unfccc.int/kyoto_protocol/items/4577.php.

II. Réflexions sur la deuxième partie de la seizième session

4. À la séance plénière de bilan tenue le vendredi 17 juin 2011 à Bonn (Allemagne), le Président a noté que le débat auquel les Parties ont accepté de prendre part sur des questions politiques et de fond avait permis de se faire une idée plus précise de nombreuses questions clés et de mieux comprendre les préoccupations exprimées par les Parties. Toutefois, les questions les plus essentielles restent pour la plupart sans réponse.

5. Pour faciliter les négociations, le Président a publié sa proposition révisée², qui reflète les progrès accomplis lors de la deuxième partie de la seizième session. De l'avis du Président:

a) Quelques progrès ont été faits dans la réorganisation du texte du chapitre I (sur les amendements à apporter au Protocole de Kyoto comme suite au paragraphe 9 de son article 3);

b) Le texte du chapitre II (sur l'utilisation des terres, le changement d'affectation des terres et la foresterie) a été considérablement simplifié et ramené à 12 pages;

c) Des changements mineurs ont été apportés au chapitre III (sur les échanges de droits d'émission et les mécanismes fondés sur des projets) avec la définition de certaines questions liées au mécanisme pour un développement propre qui sont à l'étude dans le cadre d'autres processus ou pourraient être soumises à d'autres groupes;

d) Un travail très constructif a été fait sur le chapitre IV (sur les gaz à effet de serre, les secteurs et catégories de sources, les paramètres de mesure communs à utiliser pour calculer l'équivalent-dioxyde de carbone des émissions anthropiques par les sources et des absorptions par les puits et d'autres questions méthodologiques), l'option A étant proposée par un groupe important de Parties et l'option B étant maintenue;

e) Aucun changement n'a été apporté au chapitre V (sur l'examen des informations sur les conséquences environnementales, économiques et sociales potentielles, y compris les retombées, des outils, politiques, mesures et méthodes à la disposition des Parties visées à l'annexe I).

III. Méthode de travail

6. Le Président entend reprendre la session par une courte séance plénière le samedi 1^{er} octobre pour donner aux groupes la possibilité de faire de brèves déclarations. Il donnera également aux Parties l'occasion de procéder à des échanges d'informations sur les réunions tenues en marge du processus couvert par le Groupe de travail spécial mais qui présentent un intérêt pour ses travaux, par exemple les consultations informelles tenues par les présidents actuel et futurs de la Conférence des Parties et de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto. Cette séance plénière sera suivie par la reprise des travaux du groupe de contact sur le point 3 de l'ordre du jour sous la présidence du Président du Groupe de travail spécial.

7. Soucieux de favoriser une participation active et constructive de la part des observateurs, le Président a l'intention d'inviter les observateurs à intervenir lors de la séance plénière de reprise si l'horaire le permet. Pendant les réunions du groupe de contact, le Président s'attachera à donner aux observateurs la possibilité d'apporter des contributions bien ciblées à la discussion. Ayant été saisi d'une demande officielle relative à la

² FCCC/KP/AWG/2011/CRP.1.

participation d'observateurs aux travaux de l'un des groupes restreints, le Président consultera les Parties sur cette question lors des réunions bilatérales organisées avant la session.

8. Le Président note que les Parties ont jugé utiles le contenu et les modalités des travaux du groupe de contact pendant les première et deuxième parties de la session et a donc l'intention de suivre la même démarche pendant la troisième partie de la session. Pendant la semaine, le groupe de contact se réunira donc à intervalles réguliers pour débattre des questions de politique et de fond restées en suspens.

9. Comme lors de la deuxième partie de la session, les travaux du groupe de contact seront complétés par ceux des groupes restreints informels. Ceux-ci poursuivront leur examen des questions précises traitées dans les différents chapitres du document FCCC/KP/AWG/2011/CRP.1, étant entendu que toute question dont les Parties estiment qu'elle demande à être examinée à un niveau supérieur pourra être soumise au groupe de contact. Le Président encourage les groupes restreints à procéder ainsi pour l'examen des questions difficiles susceptibles de freiner les progrès au sein du groupe et de tenir le groupe de contact informé de leurs travaux.

10. Soucieux d'aider les Parties à parvenir à des résultats concrets sur toutes les questions relevant du Groupe de travail spécial lors de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques organisée à Durban (Afrique du Sud), le Président souhaite attirer l'attention sur certaines des questions au sujet desquelles la session de Panama City pourrait apporter une contribution utile dans l'intérêt des Parties:

a) Définition plus précise des objectifs des Parties visées à l'annexe I en matière d'atténuation, notamment leur conversion en objectifs chiffrés de limitation ou de réduction et les niveaux d'ambition fixés individuellement et conjointement (décision 1/CMP.6, par. 4 et 5);

b) Résolution des différences entre les Parties au sujet de l'option B présentée au chapitre I du document FCCC/KP/AWG/2011/CRP.1;

c) Éclaircissements sur la nature, le contenu et l'applicabilité des règles fixées pour la deuxième période d'engagement au titre du Protocole de Kyoto, y compris dans le contexte évoqué à l'alinéa *d* ci-dessous;

d) Implications de la décision prise par certaines Parties visées à l'annexe I de ne pas souscrire d'engagements chiffrés de limitation ou de réduction dans le cadre d'une deuxième période d'engagement au titre du Protocole de Kyoto et mesures envisageables pour y faire face;

e) Liens entre la deuxième période d'engagement au titre du Protocole de Kyoto et les résultats des travaux du Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention et contribution de la deuxième période d'engagement au titre du Protocole de Kyoto à un résultat équilibré à l'issue de la Conférence de Durban.

11. Le Président tient à souligner que cette liste n'est pas exhaustive.

12. Lors de précédentes sessions et dans le cadre des consultations informelles du Vice-Président, l'attention a été attirée sur plusieurs questions qui pourraient être examinées plus efficacement au sein d'un groupe juridique. Elles concernent notamment les mesures qui pourraient être prises pour remédier à un hiatus éventuel entre les première et deuxième périodes d'engagement. Si le groupe de contact devait décider de réunir un groupe juridique pendant la troisième partie de la session, le Président prendra les dispositions voulues. Les Parties sont invitées à examiner cette question avec la présidence lors des consultations tenues avant la session.

13. Le Président note qu'en plus du rapport de l'atelier sur les hypothèses et les conditions relatives à la réalisation d'objectifs chiffrés de réduction des émissions pour l'ensemble de l'économie par les pays développés parties, tenu à Bangkok (Thaïlande)³, le rapport d'un deuxième atelier sur cette question, tenu à Bonn en juin 2011, est également disponible. Ce rapport figure dans le document FCCC/AWGLCA/2011/11.

14. Le Président consultera les Parties avant la session pour s'entretenir avec elles de l'organisation de la troisième partie de la session et des résultats attendus. Les Parties pourront faire part au Président et au Vice-Président de leurs points de vue concernant les activités du Groupe de travail spécial durant cette partie de la session et au-delà. Tous les groupes de même que les Parties sont invités à se mettre en rapport avec le secrétariat s'ils souhaitent rencontrer le Président et le Vice-Président. Il leur est également loisible de contacter directement le Président et le Vice-Président sur telle ou telle question.

IV. Documentation

15. Le rapport du Groupe de travail spécial sur les première et deuxième parties de sa seizième session, tenues à Bangkok du 5 au 8 avril 2011 et à Bonn du 7 au 17 juin 2011, figure dans le document FCCC/KP/AWG/2011/4. Les progrès accomplis jusqu'ici par le Groupe de travail spécial sont décrits dans le document FCCC/KP/AWG/2011/CRP.1. Durant la troisième partie de sa seizième session, le Groupe de travail spécial poursuivra son examen des propositions contenues dans ce document.

V. Vers Durban

16. Le Président souhaite rappeler aux Parties que la session qui va se tenir à Panama City est la dernière réunion du Groupe de travail spécial avant la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques organisée à Durban. Aussi encourage-t-il les Parties à simplifier et à réviser le texte qui sera examiné à Durban.

17. Le Président convient que certaines des questions dont est saisi le Groupe de travail spécial et restées en suspens ne pourront être résolues qu'à l'échelon politique. Le Président continuera donc de travailler avec les présidents actuel et futurs de la Conférence des Parties et de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto pour que ces questions reçoivent l'attention politique requise en vue d'un accord à Durban.

18. Le Groupe de travail spécial se réunira en séance plénière le vendredi 7 octobre pour clore les travaux de la troisième partie de la session et décider, le cas échéant, de nouvelles mesures à prendre pour préparer la réunion de Durban.

19. Le Président estime qu'il est dans l'intérêt du Groupe de travail spécial, pour des raisons d'efficacité, de conserver à Durban l'ordre du jour et l'organisation des travaux adoptés pour la seizième session du Groupe de travail spécial. En conséquence, les Parties jugeront peut-être préférable que le Groupe de travail spécial suspende sa seizième session et la reprenne pour sa quatrième partie lorsqu'il sera à nouveau réuni à Durban. Le Président consultera les Parties sur cette question et fera une proposition en conséquence.

³ FCCC/AWGLCA/2011/7.